

Les descendants de Sulpice



**21 10 1743 : quittance consentie par Francois
Caillault (fils de Francois et Rodenne Darnault),
demeurant à Paris, à Catherine Darnault (veuve de
Pierre Vrignault), demeurante à Levroux, portant
sur la reddition des comptes de tutelle sur
Francois Caillault**



27 Oct 1743

Je soussigné Louis de la Roche
Francois de la Roche garçon tailleur

Je quitte
Conduite par
Francois de la Roche
ou
proffit de
Catherine
Darnault
Guignault de la
Somme de
188

Demeurant ordinairement dans la ville de Paris
paroisse de St. Germain de Louviers Rue des
poullies, Etant de presenc en cette ville loge dans
maison de Francoise affemont son beau-pere, lequel
a puonne avoir de sa femme Darnault
Veuve de Coumme de pievre Veuve de
de leur defens mineurs heritiers de Veuve
Lecopere, tuteur de la Caillaute de Madame
Ladame heritiers de Francoise Caillaute de Madame
Darnault Lecopere Lame, Ladame de leur
quatre vingt huit Livres a laquelle de leur
différents etes Ladame de droite Ladame
Ladame de droite de la Caillaute comme heritiers par
moities de ses defens Lame Ladame de
montes de ladite faite des sommes payes
dans la de ladite tutelle, a laquelle somme
de leur quatre vingt huit Livres, ledit Caillaute
quittes de charge Lad. Veuve Veuve de
autres mesures de la tutelle, de Ladame que
Ladite Veuve Veuve de Ladame de toutes les
pièces concernant ladite, fait le profit de
Lecopere tuteur de lad. notaire de Ladame



J

octobre mil sept cent quarante trois apres avoir la
presence de Nicolas Robin, Petrus les sieurs
Rouffe Guiffes Demourans avec. Leurs
Esmonies Les parties Eled. Robin on a delibere
seavoir signier Lecture faite et mesme de faire de
L'instance pourvue sous son non par ledit
Lecture Contre Estienne Cailloute souffisantement jugie
En l'edict de portee par appel en l'edict de l'instance
que les parties ont consentie de recevoir l'instance et
affouger et aller respectivement quitter l'une vers
L'autre de l'edict de l'edict

Wouff *Garison*

Contre, mille et pour le
premier novembre mil sept cent
quarante trois avec l'edict de
l'edict de l'edict de l'edict

